

sieur l'Orateur, n'est-ce pas là manifester son espérance et sa foi en l'avenir? Il me semble que l'on devrait relever ces défis. Il faudrait poursuivre ces fins aussi fidèlement que possible. Tant qu'on n'aura pas prouvé que ces défis sont impossibles à relever, notre société ne devra pas souscrire à la thèse de la peine de mort.

Si chacun de nous s'engageait pleinement en ce sens, monsieur l'Orateur, si chacun de nous cherchait vraiment à appliquer les solutions recommandées par cette Commission, aurions-nous à étudier ce bill sur la peine capitale? Les députés s'inquiéteraient-ils de leur avenir politique selon qu'ils auront voté pour ou contre le bill? Nous ne serions pas obligés de débattre un bill comme celui-ci.

Nous avons reçu de commettants des lettres qui peuvent se compter par centaines, monsieur l'Orateur. Les statistiques et les choses de ce genre ne veulent rien dire dans ce domaine. Tout ce que nous savons, c'est que la violence est à la hausse, et que les responsables en sont l'école, l'église, notre système politique, la télévision, et je pourrais continuer longtemps. Pourtant on me demande de voter contre ce bill.

Qu'on me permette de citer une lettre d'un homme que je ne connais pas, mais dont je consignerai le nom au compte rendu. Tous mes collègues ont reçu des lettres tant pour que contre le bill. Ces lettres nous permettent de nous former une opinion. En faisant fi de la rhétorique, de la passion et des motifs douteux, nous cherchons les lettres sérieuses et sincères qui nous aideront soit à former notre opinion soit à soutenir la position que nous avons déjà adoptée. Je me reporte à la lettre de Thomas David Birmingham, de la route rurale 3, à Courtenay, en Colombie-Britannique. Il écrit:

Les avocats du châtimement suprême accusent les abolitionnistes de sympathie de mauvais aloi à l'égard du meurtrier et se sont délectés de longues heures durant à dénicher des termes tels que «cœurs sensibles», «pleurnichards» et même «dévots simiesques» pour décrire tous ceux qui n'étaient pas de leur avis. Le fait est que nous ne cherchons rien d'autre qu'à améliorer la société canadienne et notre intérêt pour l'assassin, quoique véritable, est tout au bas de nos priorités. Mais nous sommes convaincus, après avoir longuement et minutieusement pesé tous les facteurs, que les exécutions, loin d'empêcher le meurtre, contribuent à la fois au crime et à la violence...

On n'a pas suffisamment invoqué l'argument que, puisque la peine capitale est irrévocable—contrairement au cas du prisonnier qui peut être relâché lorsque de nouvelles preuves ont réussi à le disculper—de nombreux jurés n'osent pas prononcer un verdict de culpabilité s'il subsiste la plus petite ombre de doute. Résultat: des hommes dangereux sont relâchés qui seraient autrement gardés à l'ombre.

Le solliciteur général n'a-t-il pas dit un peu la même chose? Je ne veux pas donner tout le crédit au solliciteur général; avec d'autres membres du gouvernement, il a contribué à embrouiller toute la question. Mais je m'arrête ici, monsieur l'Orateur, car j'ai dit que j'éviterais tout esprit partisan. Il ne devrait pas y avoir de partisanerie dans ce débat. Permettez-moi de citer un autre extrait important de cette lettre:

Toutes les études fondées sur des faits ont prouvé tant et plus que la pendaison n'est pas une mesure efficace de dissuasion. Pourquoi alors demander le rétablissement de la peine capitale? Ma première réaction, et celle de bien des Canadiens, en apprenant qu'un meurtre a été commis, c'est une envie de faire souffrir le meurtrier comme il a fait souffrir la société. Indignés, nous crions vengeance! C'est là une réaction de vengeance que j'ai jamais rien eu à voir avec notre réaction seconde, plus réfléchie. La question vitale est la suivante: sommes-nous assez mûrs pour baser notre décision sur les faits et la raison, ou nous laisserons-nous envahir par la haine et la vengeance? Bref, sommes-nous capables d'édifier une société civilisée?

Dans le monde d'aujourd'hui, il existe des problèmes et des dangers que seule une société qui n'est plus gouvernée par la haine ou la peur peut surmonter. J'espère donc que nous abolirons la peine de mort; cela nous indiquerait au moins une possibilité d'avenir et même la possi-

bilité que nous ayons suffisamment de force d'âme et d'intelligence pour nous bâtir un bel avenir.

J'aimerais remercier Votre Honneur de son indulgence et remercier tous les députés de m'avoir accordé une si grande partie de leur temps. J'espère les avoir amenés à se poser des questions et avoir semé le doute dans leur esprit. Si j'y ai réussi, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que le bénéfice du doute doit favoriser le respect de la vie et de son caractère sacré.

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je participe au débat pour m'opposer au bill C-84. J'estime que la peine capitale doit rester dans le Code criminel afin que la société et ses agents puissent lutter contre les meurtriers qui préparent et exécutent des meurtres horribles.

Le Parlement doit montrer clairement aux Canadiens quelles sont ses priorités en matière de justice. Il doit leur montrer clairement qu'il se soucie surtout des citoyens respectueux de la loi. Les victimes et leurs familles, ces dernières souvent marquées à vie sur le plan émotionnel, économique et spirituel par le meurtre brutal d'un être cher, doivent être assurés que l'État placera leur droit à la vie au-dessus de celui de leurs assassins. Les familles dont un membre a été victime d'un meurtre ont non seulement droit de se sentir protégées, mais aussi de savoir que le meurtrier a subi un châtimement égal au crime. Nous devons en peu de temps décider qui doit passer en premier au Canada la sécurité ou la vie.

● (2120)

Je me suis battue au cours de ma carrière pour la vie et la libération conditionnelle de meurtriers, et j'ai connu de près ce qui se passe avant l'exécution ou la commutation. Malgré cela, et peut-être à cause de cela, je place toujours les droits de ces gens après ceux de la société et des familles de leurs victimes.

Les sentiments du public devraient nous dicter à tous notre devoir. Il se peut que la colère, la crainte, ou une apparente désillusion envers le Parlement donnent au public l'impression qu'on ne tient pas compte de ses désirs. Certains ont cité Edmund Burke, un archiTory qui a vécu il y a 220 ans, avant la venue du télétype, de la télévision, des machines à polycopier, des voyages dans l'espace et des avions à réaction, un homme qui ne pouvait se rendre dans sa circonscription parce qu'elle était située à 100 milles et qui a été élu par seulement quelques représentants d'une classe supérieure. Nous vivons à une autre époque, celle du suffrage universel, de l'éducation pour tous, de l'information instantanée. Pourtant, nous n'hésitons pas, au nom du principe de Burke à nous arroger le droit d'étouffer la voix de la conscience des Canadiens, en prétextant de la nôtre. Folie pure, snobisme, élitisme dont l'opinion, dont nos électeurs se froissent à bon droit. Il est certain que c'est à nous qu'il revient de prendre les décisions et que nous ne pouvons faire venir ici nos électeurs pour y participer. Mais lorsqu'ils nous ont donné un avis aussi net que celui exprimé sur cette question, il ne faut absolument pas le traiter par le mépris.

La confiance envers le Parlement a déjà été mise à dure épreuve. Peu importe qui tient la barre, peu importe le parti au pouvoir, il y a une campagne bien orchestrée pour noyer sous le mépris toute autorité constituée. Cette campagne a été lancée chez les étudiants et les professeurs vers la fin des années 1960. Elle visait l'autorité, les parents, la police et, plus généralement, tous les plus de 30 ans. Maintenant elle s'en prend au Parlement lui-même. Ne cherchons pas à aggraver la situation en faisant comme si nous,